

COMITE de VILLAGE de CASSY – COMPTE-RENDU n° 2

Réunion du vendredi 19 décembre 2014 – 17 h – salle du lavoir

Présents :

Mme Darenne, Elue référente

Mmes Line Saugnac, Michèle Brieff, Mrs François Lechalupé, Benoit Léger

Absent excusé : Mr Philippe Duringues (démissionnaire).

1 – DEMISSION de Mr Philippe Duringues pour raison personnelle notifiée à Mme Le Maire et à moi-même. Nous remercions Mr Duringues pour sa participation.

La procédure de remplacement est prévue dans la Charte. Mme Darenne va contacter rapidement les 10 personnes en instance afin d'avoir confirmation de leur souhait de participer.

Ensuite, Mme Darenne et moi-même procéderons à un tirage au sort, selon accord du Comité.

J'informerai en détail notre futur collègue afin qu'il soit au même niveau d'information que nous-mêmes.

2 – SECURITE

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Mr Eric DUROU, Responsable de la police Municipale. @e.durou@ville-lanton.fr Tel 06 85 80 16 75

Mr Durou venait répondre aux différents points soulevés dans notre compte rendu n° 1 et échanger sur ce que la Municipalité attendait exactement de nous.

2 – 1 – Création par la P.M. d'un document factuel et illustré rappelant les règles à respecter (avec mention des sanctions éventuelles) relatives à l'égavage, le débroussaillage, l'incinération des déchets verts, la lutte contre le bruit, l'affichage sauvage, le dépôt d'ordures et de déchets, la divagation et la détention d'animaux.

Ce document pédagogique fera l'objet d'une communication de la part de la Municipalité et permet à la P.M. lorsqu'elle est saisie, ou à nous-mêmes quand nous dialoguons avec nos voisins de rappeler ponctuellement les règles.

2 – 2 – Autres réponses à nos interrogations :

2 – 2 – 1 – cas du car scolaire angle Fougères/route de Bordeaux

Bien pris en compte. Proposition d'un plateau ralentisseur avec passage piétons à la prochaine Commission de Sécurité. Nous insistons sur l'implantation de quelques poteaux empêchant le stationnement des voitures à cet endroit.

2 – 2 – 2 – Vitesse excessive et autres infractions au Code de la Route

Malgré les différents rappels lumineux, nous constatons quotidiennement les manquements.

Compte tenu des gravissimes accidents de ces derniers mois, et l'autisme de nombreux conducteurs, la Municipalité vient de faire l'acquisition d'un radar jumelle (pour info visuel à 2 kms et vitesse à 1 km....)

Ce nouveau dispositif permettra à la P.M. d'occuper le terrain, seule ou en coordination avec la Gendarmerie d'Andernos, dans un but pédagogique dans un premier temps mais avec les sanctions d'usage en cas de récidive.

2 - 2 - 3 - accès déchetterie

La P.M. va renforcer ses contrôles sur la route du Pont des Chèvres aux saisons sensibles soit automne et printemps.

2 - 2 - 4 - Route du Pont de Titoune

Les arbres marqués d'une croix rouge au bord de la route vont être abattus et/ou élagués préventivement comme l'avait été faite précédemment la route de la Sablière.

2 - 2 - 5 - accès trottoirs

les plantations sur les trottoirs ont fait l'objet d'une tolérance ancienne mais doivent néanmoins respecter les règles de sécurité et de passage (cf règles débroussaillage et élagage). La P.M. va accentuer sa vigilance sur ce point et adresser par écrit ses observations aux Administrés concernés.

2 - 2 - 6 - Poubelles du marché

Problème non résolu à ce jour. Nous réitérons notre demande, indispensable pour des raisons d'hygiène et de sécurité, :

- de ramassage dès le dimanche après-midi comme cela se faisait encore très récemment. Cela a un coût mais qui doit être répercuté sur la redevance du marché.
- d'insister pour que les commerçants procèdent à un compactage préalable de leurs contenants
- que ces containers ne puissent pas être utilisés en semaine par des citoyens indécents se dispensant d'aller à la déchetterie .

2 - 2 - 7 - Projets de circulation

2 - 2 - 7 - 1 - Une étude en cours permettrait de fluidifier la circulation autour des commerces de Cassy en établissant un sens de circulation susceptible de faciliter la création de parkings en épi.

2 - 2 - 7 - 2 - Etude en cours afin de gérer la circulation du secteur Vernet/Chintreuil

3 -ACTUALITES

3 - 1 - approbation de la Charte lors du Conseil Municipal du 7 novembre 14.

3 - 2 - Conseil Municipal du jeudi 18 décembre

3 délibérations nous concernait plus particulièrement sur les 30 soumises à délibération les :

- n° 18 - nouveau vote relatif à l'urbanisation de la zone de Mouchon. Nouveau vote purement technique (2 élus concernés n'auraient pas dû participer au 1^{er} vote) qui ne change pas le fond de la délibération du précédent C.M.

- n° 22 - Ecole primaire de Cassy : vote d'une enveloppe de 93.000 € pour l'achat de tableaux numériques, achats étalés dans le temps

- n° 30 – P.L.U. reprise de l'étude. Les Comités de Village seront consultés.

Nota : L'intégralité du compte-rendu de chaque conseil est consultable sur le site de la Mairie.

3 – 3 – Concours d'illuminations de Noël

Plusieurs catégories avec 1 prix pour chaque catégorie + 1 SUPER gagnant

- Maisons de particuliers : 7 en lice (1 Lanton – 3 Cassy – 3 Taussat – 0 Blagon)

- appartement balcon, terrasse ou fenêtre : 1 (Lanton)

- Commerces : 4 à concourir (2 Lanton – 1 Cassy -1 Taussat)

La tournée de sélection s'est effectuée lundi 22 à partir de 19 h – Les résultats seront communiqués prochainement.

3 – 4 – Lettre du Maire n° 3 devrait être distribuée cette semaine et répondre à quelques questions diverses .

3 – 5 – Vœux du Maire : le vendredi 9 janvier à 18 h 30 au C.A.L.

4 – QUESTIONS DIVERSES

4 – 1 - Port de Cassy

Le Comité souhaiterait une information sur les travaux à venir afin de servir de relais.

4 – 2 – Souhait exprimé par des citoyens que le site de la Mairie, tout en annonçant la date prochain Conseil, publie l'ordre du jour ce qui aiderait grandement le suivi du public.

4 – 3 – Les C.R. des différents Comités ne devaient-ils pas être publiés sur le site et être ainsi accessibles à tous ?

4 – 4 – Prochaine réunion à définir courant mars ou plus tôt si l'actualité le nécessite.

*******BONNES FETES A TOUS *******

Michèle Brieff
06 14 48 90 00